

TP– Constitution/ QPC/ Harcèlement sexuel

EXERCICE

Aller sur Légifrance : Rechercher : Code pénal - [Article 222-33](#)

Copier-coller dans un document les différentes versions de l'article (

- Version en vigueur du 1^{er} janvier 2002 au 18 janvier 2002
- Version en vigueur du 18 janvier 2002 au 5 mai 2012
- Version abrogée du 5 mai 2012
- Version du 6 août 2012
- Version de 2018

Lire la décision du conseil constitutionnel de 2012 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D66262EFEAFD9098BB66E4EC40ADCF35.tplgfr38s_2?cidTexte=JORFTEXT000025803132&dateTexte=20120504&categorieLien=id#JORFTEXT000025803132

Pour comprendre l'affaire Gérard Ducray : https://www.lepoint.fr/societe/la-loi-sur-le-harcèlement-sexuel-abrogée-par-le-conseil-constitutionnel-04-05-2012-1458014_23.php

-

er

Questions :

- Quels étaient les « défauts » de la version en vigueur du 1^{er} janvier 2002 au 18 janvier 2002 ?
- Version en vigueur du 18 janvier 2002 au 5 mai 2012 : Par quel biais le conseil constitutionnel a-t-il été saisi ? Résumer l'affaire.
- Qu'est-ce qui a motivé la décision du conseil constitutionnel ?
- En quoi la nouvelle version de 2012 évite-t-elle les écueils des deux versions précédentes ?
- Qu'est-ce qui est ajouté en 2018 ? Pourquoi la loi évolue-t-elle ?
- Quelles sont les caractéristiques d'une « bonne loi » ?

Focus sur l' affaire Ducray : Pourquoi a-t-il fallu requalifier les faits ? De quoi a été reconnu coupable Gérard Ducray ? Faites des recherches sur le principe de non-rétroactivité de la loi pénale. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/2014/11/17/agression-sexuelle-gerard-ducray-sera-fixe-sur-son-sort-aujourd-hui-lyon-593488.html>

Repères :

- **Droit pénal** : <https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-penal>

- **le tribunal correctionnel**
<https://www.vie-publique.fr/fiches/268561-types-dinfractions-penales-contraventions-delits-et-crimes>

- **délits**

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/tribunal-correctionnel-12028.html>